

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

CE 0514-02

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 29 avril 2014 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Réjean Gélinas, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc
Monsieur Luc Gaudreault

Madame Line Lecours
Madame Patricia Pépin

ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Luc Gaudreault participe à distance par vidéoconférence.

Participe à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents messieurs Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général, et Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines.

Les commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

RÉSOLUTION CE 41 0414 :

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents, Yves Cossette, PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0414-01 soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement.

RÉSOLUTION CE 42 0414 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 mars 2014 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0414-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement.


Président


Secrétaire

Monsieur Richard Boyer présente un dossier relatif aux Services des ressources humaines. Au terme des explications fournies, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Congé sabbatique
à traitement différé

RÉSOLUTION CE 43 0414 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Désilets, enseignant au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice, congé d'une année scolaire soit l'année scolaire 2018-2019, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2014;
- Madame Patricia Jolivet St-Louis, enseignante à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, congé d'une demi-année scolaire soit l'année scolaire 2017-2018, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2014;
- Monsieur Guy Bellemare, enseignant à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, congé d'une demi-année scolaire soit l'année scolaire 2017-2018, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2014;
- Madame Julie Morisset, enseignante à l'école Jacques-Buteux de La Tuque, congé d'une demi-année scolaire soit l'année 2017-2018, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2014.

Adopté unanimement.

Vers les 18 h 35, il est procédé à la clôture de la séance.

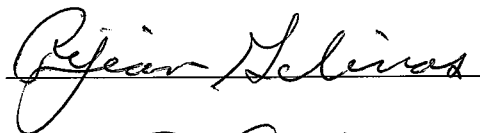
Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 44 0414 :

Madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

